

SERVICE DE RESTAURATION : DEMI-PENSION AU FORFAIT (5J)

➤ Carte Jeune

La carte Jeune délivrée par la Région Occitanie vous permettra d'accéder au service de restauration pour le repas de midi ou le petit-déjeuner si vous le souhaitez (**le repas du soir est réservé aux internes**). Elle doit être présentée à chaque passage, dans un lecteur prévu à cet effet et situé à l'entrée de chaque banque de self. Cette carte est valable pour toute la scolarité. En cas de perte, une demande doit être effectuée sur votre espace « Carte Région ».

➤ Tarif

Votre paiement ne se fait pas au repas. Il s'agit d'un forfait annuel payable par trimestre. L'inscription vaut engagement pour la totalité de l'année scolaire. Néanmoins, dans certains cas, des changements de régime peuvent intervenir sur demande écrite de la famille, ceci uniquement en début de trimestre (demandes à déposer fin décembre pour le trimestre janvier-mars et fin mars pour le trimestre avril-juillet).

⇒ **Tarif : 550 € / an (tarif 2023)**

Les tarifs indiqués sont ceux de l'année civile 2023. Ils sont susceptibles d'être modifiés par décision de la Région Occitanie avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Le montant du 1^{er} trimestre 2023-24 soit septembre -décembre sera de 220 €.

Une facture vous sera adressée par mail en début de trimestre et sera à régler sous quinzaine. Vous avez la possibilité de demander un échelonnement en adressant une demande mail sur l'adresse : **paiement.0650027B@ac-toulouse.fr**.

Votre carte est personnelle et ne permet qu'un **unique** passage à chaque repas. Il vous est interdit de faire des échanges de carte, même avec un autre élève au forfait.

Dans la mesure où il s'agit d'un système forfaitaire, les élèves peuvent bénéficier d'une remise d'ordre (réduction sur le montant du forfait) en cas de stage, de voyage scolaire ou d'absence pour maladie d'une durée supérieure à 15 jours (sur présentation d'un certificat médical).

➤ Modalités de paiement

- Soit par carte bancaire en vous connectant par EDUCONNECT (educonnect.education.gouv.fr)
- Soit par chèque libellé à l'ordre de « Lycée Jean Dupuy » que vous déposez au service Intendance
Au dos du chèque, vous voudrez bien noter votre nom, prénom et classe et spécifier DP5J.
- Soit en espèces, à l'intendance.

**EN CAS DE PAIEMENT PAR CHÈQUE OU EN ESPÈCES, CEUX-CI SE FONT A L'INTENDANCE LE MATIN AVANT 10H30
POUR POUVOIR ÊTRE PRIS EN COMPTE POUR LE REPAS DU MIDI**

➤ Aides

Si vous rencontrez des difficultés financières pour régler les frais liés à la scolarité, vous pouvez bénéficier des aides de l'Etat et de la Région Occitanie. Pour ce faire, contacter l'assistante sociale lors de ses permanences les mardis, jeudis et vendredis matins, Mme MORANGE Béatrice au 05.62.34.34.33 ou par mail à l'adresse suivante : beatrice.morange@ac-toulouse.fr.

➤ **Bourses :**

- Pour les élèves boursiers lycéens, le montant des bourses est déduit de la facture de restauration :
 - ✓ Cas 1 : Montant des bourses supérieur à la facture de demi-pension : vous ne recevrez pas de facture. Le reliquat de bourses vous sera versé en fin de trimestre (fin décembre, fin mars et début juillet) sur le compte du responsable qui perçoit les aides selon le RIB que vous aurez fourni. (Attention en cas de changement de RIB en cours d'année ne pas oublier d'avertir le service intendance)
 - ✓ Cas 2 : Montant des bourses inférieur à la facture : vous recevrez un avis aux familles détaillé précisant la somme qui reste à payer.
- Pour les élèves post-BAC, les bourses, gérées directement par le CROUS, sont virées en totalité par celui-ci aux familles.

➤ **Horaires d'ouverture**

<i>PETIT DÉJEUNER</i>	<i>DÉJEUNER</i>
de 7h à 7h40	Chaîne Classique : de 11h30 à 13h15 Chaîne Grill : de 11h30 à 12h45

➤ **Menus**

Les menus sont affichés à l'extérieur et à l'intérieur du Self, et consultables sur les « actualités » de l'ENT. Les modalités de choix du petit-déjeuner et des autres repas sont indiquées lors du passage.

Le Proviseur,

C. COURADE